

COMITÉ DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION

Mandat révisé

OBJET

L'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick (AIGNB) tient à favoriser une culture d'équité, de diversité et d'inclusion au sein des professions d'ingénieur et de géoscientifique tout en travaillant à protéger l'intérêt public. Ensemble, nous assumons la responsabilité de créer un milieu durable et égalitaire où chacun peut réaliser tout son potentiel dans les sphères universitaire et professionnelle.

Le Comité de la diversité et de l'inclusion soutient l'AIGNB par les moyens suivants :

- La promotion de l'importance de la diversité et de l'inclusion au sein de ses professions afin de mieux servir le public;
- La promotion de la participation des femmes en génie en appuyant l'objectif de l'initiative 30 en 30 d'Ingénieurs Canada;
- La planification et la réalisation d'activités de sensibilisation inclusives dans le but de promouvoir le génie et les géosciences en tant que professions accessibles aux étudiantes et aux étudiants du Nouveau-Brunswick.

COMPOSITION

Le comité est formé de huit membres qui doivent être approuvés par le conseil.

Les membres du comité refléteront la diversité des membres de l'Association en représentant :

- les deux professions (ing. et géosc.),
- les deux langues officielles du Nouveau-Brunswick (français et anglais),
- une diversité d'origines en ce qui a trait (MAIS SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER) à l'ethnicité, au sexe, à l'âge, au type de pratique et au niveau de scolarité.

Les membres du comité sont nommés par le conseil pour un mandat de trois ans, pouvant être renouvelé deux fois, pour une durée maximale de neuf ans. Les membres du comité choisissent ensuite deux personnes pour occuper les postes de président et de vice-président.

Le comité se réunit tous les trimestres, ou plus souvent au besoin, en tirant parti de la technologie pour faciliter les réunions.

DROITS ET OBJECTIFS

Le Comité de la diversité et de l'inclusion doit :

- Trouver des occasions de sensibiliser les étudiantes et les étudiants du Nouveau-Brunswick issus de divers milieux aux avantages de poursuivre des études en génie après avoir terminé leurs études secondaires.
- Mobiliser et soutenir la communauté universitaire à l'égard de la promotion des avantages de la certification professionnelle après l'obtention du diplôme.
- Promouvoir la diversité et l'intégration au sein des professions.
- Présenter un rapport annuel aux membres et des mises à jour à la demande du conseil.